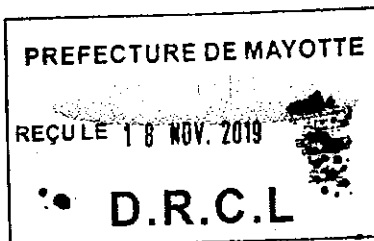




COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST



N° 48

Séance du 13/11/2019

**Objet : Décision modificative n° 4 au budget prévisionnel 2019 de la 3CO.**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38  
Présents : 12  
Nombre suffrages : 13

Date de convocation :  
08/11/2019

Date d'affichage :  
08/11/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 13/11/2019 à 17h30 pour une deuxième fois, après une première convocation le 08/11/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

**Etaient présents :**

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. ATTOUMANI Harouna, M. SAID Mohamed Barrabé, M. HAROUNA Zaïdani, M. ABDALLAH Saïd, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme BACAR Inhati Soilihi, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

**Etaient absents :**

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ALI-MALLOU Assani, M. ATTOUMANI Issoufi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MAHADI Salima, M. MADI Saïd, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, , Mme SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme ALI Fatima, Mme MVOULANA Chakila Laila et M. MIKIDADI Madihali.

**Procuration :** Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI ;

**Etaient excusés :**

**Secrétaire de séance :** M. SAID Mohamed Barrabé.

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n° 13/2019 de la 3CO portant vote du budget primitif 2019 ;  
Vu les délibérations n° 18, 19 et 34 de l'année 2019 de la 3CO portant respectivement décisions modificatives n° 1, 2 et 3 au budget primitif 2019 de la 3CO ;

Considérant que la préfecture de mayotte accompagne financièrement et à hauteur de 20 000 euros, dans le cadre de l'arrêté n°2019-SG-723 du 19 septembre 2019, les intercommunalités qui ont lancé les travaux d'élaboration de leurs PLUI.

Ce nouveau concours de l'état est destiné à compenser les charges transférées en matière d'élaboration de documents d'urbanisme au titre de l'exercice 2019.

La 3CO étant dans cette volonté politique dans laquelle les travaux d'études ont bien avancé est donc éligible de cette nouvelle offre financière et perçoit une part de **5008.25 euros**.

Il revient donc aux membres du conseil communautaire de la 3CO de prendre une 4<sup>ème</sup> décision modificative pour valider son inscription dans le budget primitif 2019 comme indiqué ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, modifie le budget primitif 2019 en passant les écritures comptables suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article(Chap) - Fonction - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article(Chap) - Fonction - Opération</b>	<b>Montant</b>
2031 (20) : Frais d'études - 01 - 014	5 008,25	1311 (13) : Etat et établissements nationaux - 01 - 014	5 008,25
<b>Total dépenses :</b>	<b>5 008,25</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>5 008,25</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 008,25</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>5 008,25</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 13/11/2019.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

